Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENCADREMENT DES ÉLÈVES DE L'ECOLE TECHNIQUE DE SAINTE-CROIX

Soutien à la construction de logements pour étudiants à Sainte-Croix

Par le biais d'un exposé des motifs et projet de décret (EMPD), le Conseil d'Etat vient d'accorder à la " Fondation du balcon du jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des métiers de Sainte-Croix " un crédit de 750'000.- Cette somme représente une part importante du financement de la construction de 39 chambres destinées aux étudiants venus suivre les cours de l'Ecole des Métiers de Sainte-Croix.

Cet établissement connaît en effet depuis une dizaine d'années un afflux important d'élèves extérieurs à la région.

L'école technique de Sainte-Croix a connu depuis le début des années nonante une croissance importante de ses effectifs. Ces derniers ont pratiquement triplé (de 120 à plus de 320 élèves) en raison, principalement, de l'ouverture de nouvelles filières porteuses. Les formations d'informaticien et de médiamaticien, dispensées par l'ETSC, ont amené de très nombreux élèves extérieurs à la région à rejoindre Sainte-Croix. Cette situation a révélé une forte demande de logements. Cette demande est de surcroît accompagnée d'un souci, largement partagé chez les parents d'élèves, lié à la nécessité d'un encadrement adapté aux adolescents.

Le Conseil d'Etat a donc décidé de soutenir la transformation d'un des bâtiments du site des Alpes qui pourra désormais offrir 39 chambres aux plus jeunes élèves. Le crédit de 750'000.- adopté par le Conseil d'Etat contribuera ainsi à la réalisation du projet que soutient déjà la commune de Sainte-Croix à hauteur de 220'000.- et au travers du cautionnement d'un prêt LIM de 1'000'000.-.

Le projet de maison pour étudiants du Balcon du Jura, soutenu par une fondation d'utilité publique, comporte également un important volet de politique sociale et préventive. Il prévoit notamment la mise en place d'un encadrement socio-éducatif destiné aux plus jeunes élèves. L'éloignement géographique et familial, l'isolement et l'apprentissage de la vie en société sont des réalités qu'un encadrement adapté permettra d'intégrer au mieux. Dans cette optique, le Conseil d'Etat propose, dans son EMPD, d'accorder à la fondation un poste provisoire d'animateur pendant une période de cinq années.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juillet 2001

DFJ, Francine Jeanprêtre, cheffe du département, 021/316 30 01 DFJ, Fabien Loi Zedda, secrétaire général, 021/ 316 30 04 DFJ, Roland Bachmann, directeur de l'Ecole technique de Sainte-Croix, 024/453 23 45